

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Tessier

<https://www.cadre21.org/membres/6af7623b2360f6f555e81c5d>

Date d'obtention : 2021-03-19 19:05:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, nous devons accueillir la personne qui fait le signalement et la victime. Lorsque nous accueillons l'auteur du signalement et la victime, nous prenons le temps d'évaluer la situation, en se basant sur la grille qui nous permet de connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. S'il y a d'autres personnes impliquées, nous rencontrons chacune de ces personnes individuellement et complétons une grille d'évaluation. Il est très important de suivre cette grille car elle permet de bien évaluer la situation sans nuire au processus judiciaire, si la situation devait se rendre à ce niveau. Suite à cette étape, si nous croyons que c'est de nature malveillante, nous appelons les policiers, confisquons l'appareil et il n'y a pas de grille à compléter avec l'instigateur. Si ce n'est pas le cas, nous rencontrons l'instigateur afin d'avoir sa version des faits et de comprendre son intention, à l'aide de la grille. Nous devrions ensuite être en mesure de discerner si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Si c'est un acte impulsif, nous confisquons au besoins les appareils électroniques et nous contactons les policiers. Il est aussi important de contacter les parents des jeunes impliqués (victime, instigateur, autres) et de s'assurer qu'un signalement à la DPJ sera fait. Il n'y a pas de grille à compléter Les policiers assureront la suite du protocole.

Si c'est un acte malveillant, nous devons consulter les policiers le plus rapidement possible et vérifier avec eux quand et comment les parents seront contactés. Nous devons aussi nous assurer qu'un signalement DPJ est fait. Les policiers assurent la suite du protocole.

Il y a une exception si la personne qui signale la situation est le parent. Dans ce type de situation, nous devons référer le parent au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Une des choses que je retiens, c'est qu'à tout moment, selon les informations que nous avons, il est possible de démarrer un protocole SEXTO. Il est très important de rapidement mettre en application le protocole SEXTO lorsque la situation le permet afin d'assurer une prise en charge rapide et limiter le partage des contenus et les conséquences possibles. Je distingue aussi beaucoup mieux les petites nuances dans la mise en place du programme, comme le fait qu'on ne démarre pas un protocole SEXTO suite à une discussion avec un parent, mais que si l'enfant vient nous en parler le lendemain, on peut le faire. J'ai très bien compris le fait qu'on ne doit jamais regarder les images. Il est aussi important de prendre le temps qu'il faut pour rencontrer les nombreuses personnes impliquées, afin de faire une bonne analyse de la situation. Nous ne devons pas rencontrer des jeunes à la demande d'un policier, car nous ne sommes pas mandataires des policiers. Dans toutes les situations, si un élève ne veut pas collaborer, nous contactons la police immédiatement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est au tout début de l'intervention. Il est primordial de bien accueillir l'auteur du signalement et la victime. Il est important de faire preuve d'empathie et de bienveillance, d'aller chercher les bonnes informations avec la grille d'analyse, en s'assurant que les personnes n'ont pas l'impression de vivre un interrogatoire. Plus cette partie sera bien faite, plus il sera facile de faire une bonne analyse de la situation afin de voir les suites à donner.